



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE *préciser l'intitulé complet*

BUREAU DE *préciser l'intitulé complet*

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par :

Téléphone :

Télécopie :

Mél :

Mél service : ...@douane.finances.gouv.fr

Réf :

ATTESTATION DE REMISE DE PLAQUES D'IMMATRICULATION EN SÉRIE PRIVILÉGIÉE

– Identification du véhicule :

Marque :

N° de châssis :

N° d'immatriculation en série privilégiée :

– Propriétaire du véhicule :

– Motif de restitution des plaques d'immatriculation :

- Mise à la consommation pour immatriculation en série normale ;
- Mise à la consommation pour destruction ;
- Expédition ¹;
- Exportation du véhicule ²;
- Transfert d'un véhicule immatriculé en série privilégiée.

Fait à *préciser l'endroit*, le *préciser la date*

Signature et cachet du service

NB : Ce document vaut également attestation de régularisation pour les véhicules immatriculés en séries « Z » et « X ».

- 1 La preuve d'expédition du véhicule devra être fournie au bureau de douane, pour finaliser la régularisation du véhicule.
- 2 La preuve d'exportation du véhicule devra être fournie au bureau de douane, pour finaliser la régularisation du véhicule.